

Déclaration de responsabilité de la direction

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de l'Agence spatiale canadienne. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de l'Agence. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de l'Agence concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de l'Agence sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le comité de vérification a comme rôle de fournir des conseils indépendants et objectifs ainsi que des lignes directrices et de l'assurance au sujet du caractère adéquat des processus de gestion du risque, de contrôle et de reddition de compte de l'Agence. En accord avec la directive du Conseil du Trésor sur les comités ministériels de vérification, le comité de vérification a examiné les états financiers de l'Agence et a fourni des conseils à l'administrateur général au sujet de toute question apparente d'importance qui peut nuire à la présentation fidèle des états. La direction bénéficie aussi du soutien de services de vérification interne dans la recherche d'une imputabilité accrue en regard des objectifs de l'Agence.

Les états financiers de l'Agence spatiale canadienne n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

La version originale
a été signée par Steve MacLean 4 août 2010

Steve MacLean Date
Président
Longueuil, Québec, Canada

La version originale
a été signée par Marie-Claude Guérard 29 juillet 2010

Marie-Claude Guérard, CGA Date
Chef principal des finances
Longueuil, Québec, Canada

État de la situation financière (non vérifié)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Au 31 mars 2010 2009
(en milliers de dollars) Redressé (note 14)

Actifs

Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	73 289	68 767
Débiteurs et avances (note 4)	1 545	3 397
Total des actifs financiers	74 834	72 164
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance (note 5)	402 170	438 460
Immobilisations corporelles (note 6)	964 857	989 378
Total des actifs non financiers	1 367 027	1 427 838
TOTAL	1 441 861	1 500 002

Passifs et avoir du Canada

Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	82 336	76 408
Revenus reportés (note 8)	35	441
Indemnités de vacances et congés compensatoires	4 033	3 686
Avantages sociaux futurs (note 10)	10 706	10 669
Autres passifs (note 9)	17 193	15 219
Total des passifs	114 303	106 423
Avoir du Canada	1 327 558	1 393 579
TOTAL	1 441 861	1 500 002

Obligations contractuelles (note 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des résultats (non vérifié)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 2009

(en milliers de dollars)

Charges

Sciences et exploration spatiales (SE)	219 778	221 919
Observation de la Terre depuis l'espace (OT)	76 138	75 116
Activités liées à la technologie de nature générique (ATG) en appui à OT, SE et TS	43 704	47 141
Télécommunications par satellites (TS)	19 488	25 461
Sensibilisation à l'espace et éducation (SEE)	5 878	7 338
Services internes	46 364	-
Total des charges	411 350	376 975

Revenus

Sciences et exploration spatiales (SE)	11	130
Observation de la Terre depuis l'espace (OT)	1 141	4 046
Activités liées à la technologie de nature générique (ATG) en appui à OT, SE et TS	1 735	2 645
Télécommunications par satellites (TS)	-	30
Sensibilisation à l'espace et éducation (SEE)	6	10
Services internes	387	-
Total des revenus	3 280	6 861

Coût de fonctionnement net 408 070 370 114

Information sectorielle (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir du Canada (non vérifié)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2010	2009
(en milliers de dollars)		Redressé (note 14)
Avoir du Canada, début de l'exercice	1 393 579	1 460 395
Coût de fonctionnement net	(408 070)	(370 114)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	331 654	301 096
Variation des montants à recevoir du Trésor	4 522	(2 881)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12(a))	5 873	5 083
Avoir du Canada, fin de l'exercice	1 327 558	1 393 579

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie (non vérifié)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 2009
(en milliers de dollars)

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net	408 070	370 114
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	(104 970)	(111 774)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	(78)	(24)
Gain net sur disposition d'immobilisations corporelles	-	6
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12(a))	(5 873)	(5 083)
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution des débiteurs et avances	(1 852)	(1 705)
Diminution des charges payées d'avance	(36 290)	(11 889)
Diminution (augmentation) des créditeurs et charges à payer	(5 928)	3 057
Diminution des revenus reportés	406	17
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(347)	(301)
Augmentation des avantages sociaux futurs	(37)	(831)
Diminution (augmentation) des autres passifs	(1 974)	423
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	251 127	242 010

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	80 527	59 104
Produit de l'aliénation d'actifs immobilisés	-	(18)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	80 527	59 086

Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	331 654	301 096
---	----------------	---------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

1. Mandat et objectifs

L'Agence spatiale canadienne « Agence » a été décrétée « ministère » le 1er mars 1989 en vertu de l'alinéa (b) de la définition de ministère à l'article 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour sa part, la *Loi sur l'Agence spatiale canadienne*, sur avis conforme du *Premier ministre et en vertu de l'article 29* de la *Loi portant sur la création de l'Agence spatiale canadienne* et traitant d'autres questions liées à l'espace, a été sanctionnée le 10 mai 1990 en vertu du chapitre 13 des Lois du Canada (L.C. 1990). Son Excellence le Gouverneur général en conseil a fixé la date d'entrée en vigueur de cette loi au 14 décembre 1990. Le Programme spatial canadien (PSC) vise à assurer le développement et l'application des sciences et technologies spatiales pour répondre aux besoins des Canadiens et à favoriser la création au Canada d'une industrie spatiale compétitive à l'échelle internationale.

En conformité avec l'Architecture d'activités de programmes (AAP), l'État des résultats est présenté par activités de programmes (secteurs d'activités) :

Observation de la Terre depuis l'espace (OT)

L'objectif de l'activité de programmes est de développer et opérationnaliser l'utilisation de l'observation spatiale de la Terre pour le bénéfice des Canadiens, particulièrement en matière d'environnement, de gestion des ressources et d'utilisation des sols, ainsi que de sécurité et de politique étrangère. Ce faisant, l'Agence s'assure que le Canada maintient et accentue son leadership dans le domaine des technologies d'observation de la Terre de façon à obtenir des informations en temps opportun, pertinentes et essentielles pour prendre des décisions éclairées quant à notre avenir commun.

Sciences et exploration spatiales (SE)

L'objectif de l'activité de programmes est de mieux comprendre le système solaire et l'Univers, de développer nos connaissances des éléments constitutifs et des origines de la vie, et de renforcer la présence humaine dans l'espace. Ce faisant, l'Agence s'assure de maintenir et d'accroître la contribution du Canada à l'avancement des connaissances scientifiques de l'humanité, à l'exploration du système solaire et de l'Univers et au développement des technologies qui s'y rattachent.

Télécommunications par satellites (TS)

L'objectif de l'activité de programmes est de fournir à tous les Canadiens les moyens de participer à l'ère de l'information mondiale et d'en tirer pleinement profit. Ce faisant, l'Agence veille à ce que le Canada demeure un chef de file mondial en matière de télécommunications par satellites et rendra accessibles les produits et services de pointe à tous les Canadiens, incluant dans les régions éloignées.

Sensibilisation à l'espace et éducation (SEE)

L'objectif de l'activité de programmes est d'approfondir la compréhension et d'encourager l'engagement du public envers des questions liées à l'espace pour ultimement améliorer les connaissances scientifiques des Canadiens. Pour ce faire, l'Agence dirige une initiative nationale de sensibilisation et d'éducation en appui à ses programmes.

Activités liées à la technologie de nature générique (ATG) en appui à OT, SE et TS

L'objectif de l'activité de programmes est de faire preuve de leadership, de coordonner ou d'appuyer l'observation de la Terre, les sciences et l'exploration spatiales, et les télécommunications par satellites grâce à des activités de nature générique qui peuvent tout aussi bien contribuer à l'une ou l'autre des trois activités de programmes.

Services internes

L'objectif de l'activité de programmes est de mettre en œuvre l'engagement du gouvernement en matière de gestion moderne de la fonction publique, en accord avec les attentes du Cadre de responsabilisation de gestion (CRG).

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

L'Agence est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties à l'Agence ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables canadiens généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état de la situation financière et dans l'état des résultats ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

L'Agence fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par l'Agence est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par l'Agence sont prélevés du Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Montant à recevoir du Trésor

Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- ✓ Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.
- ✓ Les revenus déjà encaissés mais non gagnés sont présentés à titre de revenus reportés (voir la note 8).

(e) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- ✓ Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiements sont satisfaits;
- ✓ Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert, dans la mesure où le transfert est autorisé et que le montant peut-être estimé de manière raisonnable;
- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi;
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les installations, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(f) Avantages sociaux futurs

- i Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de l'Agence au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de l'Agence découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, l'Agence n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.
- ii Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont présentés au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Des provisions sont établies pour les débiteurs externes dont le recouvrement est incertain.

(h) Opérations en devises

Les opérations en devises sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur en date de fin d'exercice. Les gains et les pertes résultant de la conversion de devises sont présentés dans le poste « divers » à l'état des résultats.

(i) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 10 000 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. L'Agence n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments, travaux et infrastructure	30-40 ans
Matériel et équipement	10-20 ans
Matériel informatique	5-7 ans
Logiciels	3 ans
Autres équipements comprenant l'ameublement	3-15 ans
Véhicules automobiles	5 ans
Autres véhicules	10 ans

Les actifs en construction sont comptabilisés dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

(j) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

3. Autorisations parlementaires

L'Agence reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état de la situation financière et l'état des résultats d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de l'Agence diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

(en milliers de dollars)	2010	2009
Coût de fonctionnement net	408 070	370 114
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	(104 970)	(111 774)
Revenu non disponible pour dépenser	3 250	6 837
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 12(a))	(5 873)	(5 083)
Remboursement des charges des exercices antérieurs	413	653
Augmentation des avantages sociaux futurs	(37)	(831)
Augmentation des indemnités de vacances et congés compensatoires	(347)	(301)
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	(78)	(24)
Gain net sur disposition d'immobilisations corporelles	-	6
Autres	(92)	(833)
	300 336	258 764
<i>Rajustement pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net mais ayant une incidence sur les autorisations</i>		
<i>Ajouter (déduire) :</i>		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	80 527	59 104
Charges payées d'avance	(36 290)	(11 889)
	44 237	47 215
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	344 573	305 979

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	2010	2009
Autorisations fournies		
<i>Crédit 25</i> - Dépenses de fonctionnement	236 634	207 124
<i>Crédit 30</i> - Dépenses en capital	89 582	118 413
<i>Crédit 35</i> - Subventions et contributions	49 063	47 031
Montants législatifs	11 108	9 450
Moins :		
Autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	(12)	(19)
Périmés : Fonctionnement	(18 661)	(10 507)
Périmés : Capital	(12 570)	(61 500)
Périmés : Subventions et contributions	(10 571)	(4 008)
Montants législatifs	-	(5)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	344 573	305 979

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

4. Débiteurs et avances

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux (note 12(b))	858	1 711
Débiteurs d'entités externes	700	1 745
Avances aux employés	14	13
Moins : Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(27)	(72)
	1 545	3 397

5. Charges payées d'avance

Le tableau suivant donne le détail des charges payées d'avance :

(en milliers de dollars)	2010	2009
RADARSAT-2 services payés d'avance	398 083	432 181
Paiements de transfert payés d'avance	3 791	5 942
Autres charges payées d'avance	296	337
	402 170	438 460

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

6. Immobilisations corporelles

Coût	Solde	Acquisitions	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
(en milliers de dollars)	d'ouverture			
Terrain	85	-	-	85
Bâtiments, travaux et infrastructure	116 623	20	2 641	119 284
Matériel et équipement	38 895	1 033	1 657	41 585
Matériel informatique	15 703	2 372	989	19 064
Logiciels	4 796	23	1 974	6 793
Autres équipements	1 873 597	773	11 456	1 885 826
Véhicules automobiles	24	29	-	53
Autres véhicules	250	194	-	444
Actifs en construction	146 092	76 083	(18 817)	203 358
	2 196 065	80 527	(100)	2 276 492

Amortissement cumulé	Solde	Amortissement	Transferts, aliénations et radiations	Solde de clôture
(en milliers de dollars)	d'ouverture			
Bâtiments, travaux et infrastructure	60 584	3 952	-	64 536
Matériel et équipement	24 713	2 021	-	26 734
Matériel informatique	10 015	1 590	379	11 984
Logiciels	4 606	117	-	4 723
Autres équipements	1 106 593	97 276	(401)	1 203 468
Véhicules automobiles	24	-	-	24
Autres véhicules	152	14	-	166
	1 206 687	104 970	(22)	1 311 635

Valeur comptable nette	Solde	Solde de clôture
(en milliers de dollars)	d'ouverture	
Terrain	85	85
Bâtiments, travaux et infrastructure	56 039	54 748
Matériel et équipement	14 182	14 851
Matériel informatique	5 688	7 080
Logiciels	190	2 070
Autres équipements	767 004	682 358
Véhicules automobiles	-	29
Autres véhicules	98	278
Actifs en construction	146 092	203 358
Valeur comptable nette	989 378	964 857

Les actifs en construction aliénés sont des actifs qui ont commencé à être utilisés au cours de l'exercice et qui ont été transférés dans la catégorie d'immobilisations pertinente.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

7. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant donne le détail des crédoiteurs et charges à payer :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Charges à payer	49 669	48 937
Crédoiteurs	24 499	21 336
Retenues de garantie	6 052	3 514
Traitements et salaires à payer	71	1 802
Comptes crédoiteurs - Autres ministères (note 12(b))	1 996	815
Autres crédoiteurs	49	4
	82 336	76 408

8. Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes et réservés au financement des charges relatives à des projets spécifiques, ainsi que de montants correspondants à des droits versés avant la prestation des services connexes. Les revenus sont constatés dans la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en milliers de dollars)	2010	2009
--------------------------	------	------

RADARSAT-2 : Compte à fins déterminées pour inscrire les fonds reçus pour couvrir les charges liées à la réception, l'archivage, le catalogage et l'acquisition de services de satellite.

Solde d'ouverture au 1er avril	432	449
Plus : Encaissements	860	1 757
Moins : Revenus comptabilisés au cours de l'exercice	1 266	1 774
Solde de clôture au 31 mars	26	432

RADARSAT-2 : Sommes reçues pour couvrir les charges liées à la préparation des installations du personnel de MacDonald Dettwiler and Associates Ltd. (MDA).

Solde d'ouverture au 1er avril	9	9
Plus : Encaissements	-	-
Moins : Revenus comptabilisés au cours de l'exercice	-	-
Solde de clôture au 31 mars	9	9
Solde de clôture	35	441

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

9. Autres passifs

Le tableau suivant donne le détail des autres passifs :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Échange non monétaire ASC/NASA	12 569	12 435
Retenues de garantie	4 524	2 680
Participation des provinces – RADARSAT-1	100	104
	17 193	15 219

a) Échange non monétaire

Dans le cadre de l'Accord sur la Station spatiale internationale conclu en 1998 et ratifié par le Canada en l'an 2000, suite à l'adoption de la Loi de mise en œuvre de l'Accord sur la Station spatiale internationale civile, en 1999, l'Agence a signé avec la NASA, en août 2001, un accord de troc dont la juste valeur a été estimée à 20,8 millions de dollars américains. Actuellement, tous les coûts ne sont pas disponibles et la juste valeur des services cédés devra être revue lorsque l'identification de tous les coûts sera possible. Cet accord prévoit que l'Agence échange une partie de ses droits d'utilisation de la Station spatiale internationale, l'accès au support canadien d'isolation contre les vibrations en microgravité, et qu'elle assume les coûts de réparation de son manipulateur agile spécialisé. En retour, la NASA fournira à l'Agence des services d'entraînement des astronautes, de satellite et de lancement. Les transactions sous cet accord de troc peuvent avoir lieu durant la vie de la Station spatiale internationale. Au cours des exercices 2002 à 2010, l'Agence a reçu une partie des services d'entraînement des astronautes évalués à 12,6 millions de dollars canadiens. Comme la NASA ne s'est pas prévaluée de l'option d'accès à sa partie des droits canadiens d'utilisation de la Station spatiale internationale, l'Agence a comptabilisé un passif de 12,6 millions de dollars canadiens. Relativement à cet accord de troc ou à d'autres accords de même nature qu'elle pourrait conclure avec ses partenaires internationaux en vertu de l'Accord sur la Station spatiale internationale, l'Agence a obtenu une exemption du Conseil du Trésor en application de la politique sur la comptabilisation des opérations non monétaires et n'a pas à imputer la/les transactions à ses crédits parlementaires.

b) Participation des provinces – RADARSAT-1

Ce compte à fins déterminées a été établi afin de comptabiliser les sommes reçues à titre de frais partagés et de paiements anticipés pour des photos du projet RADARSAT. RADARSAT-1 est un satellite d'observation de la Terre pour la surveillance des changements environnementaux et des ressources naturelles de la planète. Il fournit de l'information aux usagers commerciaux et scientifiques dans les domaines de l'agriculture, de la cartographie, de l'hydrologie, de la foresterie, de l'océanographie, des études glaciaires et de la surveillance côtière.

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

10. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés de l'Agence participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que l'Agence versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-2010, les charges s'élèvent à 8.0 millions de dollars (6.8 millions de dollars en 2008-2009), soit environ 1.9 fois les cotisations des employés (2 fois en 2008-2009).

La responsabilité de l'Agence relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

L'Agence verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	10 669	9 838
Plus : Charge pour l'exercice	533	1 466
Moins : Prestations versées pendant l'exercice	(496)	(635)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	10 706	10 669

11. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de l'Agence peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels l'Agence sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en oeuvre ses programmes de paiements de transfert et pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2011	2012	2013	2014	2015 et exercices ultérieurs	Total
Acquisitions de biens et services	64 764	41 726	7 721	-	-	114 211
Paiements de transfert	34 978	32 225	26 118	16 850	36 540	146 711
Total	99 742	73 951	33 839	16 850	36 540	260 922

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

12. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, l'Agence est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'Agence conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. En outre, au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous.

(a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, l'Agence a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux installations, services juridiques et cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats de l'Agence :

(en milliers de dollars)	2010	2009
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	5 407	4 659
Services juridiques	259	244
Installations	207	180
	5 873	5 083

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats de l'Agence.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en milliers de dollars)	2010	2009
Débiteurs – Autres ministères et organismes (note 4)	858	1 711
Créditeurs – Autres ministères et organismes (note 7)	1 996	815
Charges - autres ministères et organismes	38 599	29 924
Revenus - autres ministères et organismes	75	58

13. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'Architecture d'activités de programmes (AAP) de l'Agence. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par les principales activités de programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en milliers de dollars)	SE	OT	ATG	TS	SEE	SI	2010	2009
Charges de fonctionnement								
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	94 848	4 590	1 569	293	7	3 663	104 970	111 774
Services professionnels et spéciaux	77 282	17 985	17 587	3 782	222	8 591	125 449	108 145
Salaires et avantages sociaux	26 943	8 817	12 967	2 680	2 311	24 543	78 261	72 335
Déplacements et communications	3 769	789	1 025	177	351	1 529	7 640	8 874
Services publics, fournitures et approvisionnements	363	1 509	227	1 918	34	1 968	6 019	6 290
Acquisition de machinerie et de matériel	1 722	35 010	1 490	124	81	1 495	39 922	18 547
Information	90	1	8	7	2 007	165	2 278	2 868
Achat de services et réparations	192	149	213	2	-	1 720	2 276	2 407
Locations	347	84	369	2	15	148	965	586
Perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	78	78	35
Autres	348	98	96	-	1	2 464	3 007	3 184
Total des charges de fonctionnement	205 904	69 032	35 551	8 985	5 029	46 364	370 865	335 045
Paiements de transfert								
Organisations internationales	9 985	6 209	7 789	8 603	-	-	32 586	33 781
Industrie	3 889	897	364	1 900	568	-	7 618	7 587
Particuliers	-	-	-	-	174	-	174	292
Organismes à but non lucratif	-	-	-	-	107	-	107	270
Total des paiements de transfert	13 874	7 106	8 153	10 503	849	-	40 485	41 930
Total des charges	219 778	76 138	43 704	19 488	5 878	46 364	411 350	376 975
Revenus								
Revenus tirés de la vente de droits et de privilèges	-	1 113	57	-	-	-	1 170	3 872
Revenus tirés de la vente de produits et de services	-	-	1 660	-	-	-	1 660	2 572
Location et utilisation de biens publics	-	25	-	-	-	362	387	364
Gain sur l'aliénation d'actifs non immobilisés	-	-	-	-	-	12	12	18
Revenus divers	11	3	18	-	6	13	51	35
Total des revenus	11	1 141	1 735	-	6	387	3 280	6 861
Coût de fonctionnement net	219 767	74 997	41 969	19 488	5 872	45 977	408 070	370 114

SE - Sciences et exploration spatiales

OT - Observation de la Terre depuis l'espace

ATG - Activités liées à la technologie de nature générique en appui à OT, SE et TS

TS - Télécommunications par satellites

SEE - Sensibilisation à l'espace et éducation

SI - Services internes

Notes afférentes aux états financiers (non vérifiées)

AGENCE SPATIALE CANADIENNE

14. Adoption de nouvelles conventions comptables

Durant l'exercice, le ministère a adopté la nouvelle norme comptable du Conseil du Trésor, soit la NCCT 1.2 : États financiers des ministères et organismes, qui s'applique à l'Agence à compter de l'exercice 2009-2010. Le principal changement aux conventions comptables de l'Agence découlant de l'adoption de la nouvelle norme NCCT 1.2 est la constatation des montants à recevoir du Trésor parmi les éléments d'actif dans l'état de la situation financière.

L'adoption des nouvelles conventions comptables du Conseil du Trésor est présentée de manière rétroactive; le tableau ci-dessous montre les répercussions sur les résultats comparatifs pour 2008-2009 :

(en milliers de dollars)	2009 Avant rajustement	Répercussions des changements	2009 Après rajustement
État de la situation financière :			
Éléments d'actif	1 431 235	68 767	1 500 002
Avoir du Canada	1 324 812	68 767	1 393 579

15. Chiffres correspondants

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.